

Dossier autochtone – Sûreté du Québec

PRÉSENTÉ À

**LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

PAR

Denis Lamothe

Chibougamau

14 octobre 2018

1 - COORDONNÉES

M.
PRÉNOM : Denis
NOM : Lamothe
ORGANISME : Nul
ADRESSE : 349 Chemin des Mines, CP 714
VILLE : Chibougamau
CODE POSTAL : G8P 0A8

CELLULAIRE : 450-822-2908
COURRIEL : denislamothe.01@gmail.com

2 - BRÈVE PRÉSENTATION

DE L'ORGANISME OU DE LA PERSONNE QUI DÉPOSE LE MÉMOIRE

Ancien policier à la Sûreté du Québec, de 1979 à 2008, incluant 8 années dans le programme autochtone.

Radisson : Agent de liaison autochtone (supervision) dans les 5 communautés cries du territoire de la côte de la Baie-James (89-91);

Kuujjuarapik / Whapmagoostui : Caporal à la liaison autochtone (supervision) et adjoint au responsable de poste pour les 6 communautés inuites de la côte de la Baie d'Hudson et pour la communauté crie de Whapmagoostui (93-96);

Kuujjuak : Responsable de poste du Nunavik (sergent – Sûreté du Québec) – conseiller en enquêtes et en mesures d'urgence en assistance au corps policier inuit (KRPF) et ce, pour les 14 communautés inuites du Nunavik (06-08).

Lac Simon (communauté algonquine – 40 km au sud de Val-d'Or) : Responsable de poste par intérim et adjoint au responsable de poste pendant 2 mois (2011).

Nunavik : Implication ponctuelle dans des mandats du DPJ (jeunes contrevenants) du Nunavik (pendant environ 2 ans – 2012-14)

3 - RÉSUMÉ

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION EN UNE PAGE

- 1 : En mars 2006, à mon arrivée à Kuujjuak, j'ai pris connaissance des descriptions de tâches du responsable du poste de la SQ et de l'agent de liaison. Ces descriptions de tâches étaient les mêmes qu'en 1993 alors que le mandat de la SQ avait complètement changé en 1996, suite à la fondation du corps policier inuit (KRPF)

- 2 : J'ai alors pris connaissance des dossiers criminels traités par le KRPF depuis sa fondation, 10 ans auparavant, et j'ai constaté l'inertie de ce corps de police face à ses enquêtes majeures (agressions sexuelles, voies de fait grave, morts suspectes, etc.).

- 3 : Suite à ces constatations, j'ai rédigé un rapport sur le repositionnement de la SQ dans le Nunavik, que j'ai remis à mon supérieur (Ins. Jasmin Piquette) à la fin avril 2006. Dans ce rapport, je suggérais la mise en place d'une équipe d'enquête, soit un responsable des enquêtes et du poste et 4 enquêteurs auxquels devait s'ajouter un agent de liaison. Face à l'inertie totale de la direction de la SQ du district de l'ATNQ, j'ai soumis à l'été 2007 ce même rapport à M. Jacques Labrecque (Ancien collègue retraité à la SQ) alors que ce dernier était consultant pour le KRPF. M. Labrecque, de ce que j'ai compris, a présenté ce rapport au DGA de la Sûreté du Québec Régis Falardeau et mes recommandations furent mise en place graduellement après mon départ à la retraite (en septembre 2008) et ce, telles que je les avais proposées.

- 4 : En 2015, suite aux événements impliquant les policiers de la SQ et certains membres des communautés autochtones algonquine et crie survenus dans la région de Val d'Or, j'ai écrit directement au DG de la SQ, M. Martin Prud'homme, afin de l'informer qu'il était temp de repositionner l'implication de la SQ dans le cadre de son programme autochtone; que leur programme était désuet et que les événements survenus à Val d'Or étaient prévisibles. Je lui ai alors offert mon aide gratuitement et ce dernier m'a fait rencontrer 2 dirigeants de la SQ (nov. et déc. 2015), à 2 reprises (M. Smith et ???). La première de ces 2 rencontres a eu lieu au St-Hubert de St-Sauveur et la 2^e au restaurant Scores à St-Jérôme. En janvier 2016, j'ai eu une conversation avec M. Martin Gabba, Sgt au programme des relations autochtones de la SQ au cours de laquelle il m'a mentionné qu'il me tiendrait au courant. Il n'y a jamais eu de suivi par la suite de la part de la SQ.

- 5 : En novembre 2016 et suite à l'annonce que les 6 policiers de la SQ de Val d'Or suspendus ne seraient pas accusés criminellement dans ces différents dossiers, j'ai réécrit à M. Prud'homme et sa chef de cabinet, Mme Lapointe je crois, m'a contacté pour me mettre en relation avec le responsable de la division autochtone de la SQ, le Cpt Patrick Marchand. Suite à nos conversations, j'ai rédigé un plan quinquennal dans le but de proposer un repositionnement de la SQ en milieu autochtone et je lui ai remis en février 2017. Étant donné mon expérience sur le terrain avec les 2 communautés autochtones impliquées à Val d'Or et, de plus, avec les inuits, j'avais la crédibilité nécessaire pour implanter ce repositionnement et c'est pourquoi j'ai, encore une fois, proposé mes services à titre de consultant. M. Marchand m'a informé qu'il n'avait pas de budget pour la mise en place de ce que je proposais. Je lui ai tout de même remis le document de travail le 3 février 2017.

C'est ce plan quinquennal que je soumetts respectueusement à votre attention et je demeure à votre entière disposition si vous aviez des questions.

4 - RÉFLEXIONS

OPINION, RÉFLEXION, OPINION PROPOSITION IDÉES MOYENS APPROCHES
(*veuillez utiliser le nombre de page dont vous avez besoin)

En premier lieu, je tiens à mentionner que l'essentiel de mes réflexions est mentionné dans le rapport annexé mais j'ajouterais ces quelques points :

- La Sûreté du Québec se doit de prendre au sérieux son implication dans les communautés autochtones du Québec en consultant et en impliquant les différents intervenants autochtones du milieu; et tous les autres intervenants reliés aux communautés autochtones. Il est anormal, par exemple, que la SQ ait ouvert un poste communautaire à Val d'Or, pour améliorer ses relations avec les autochtones, sans avoir consulté qui que ce soit provenant des communautés avoisinantes.
- Les représentants de la Sûreté du Québec doivent avoir une crédibilité et le désir d'améliorer les conditions de vie des autochtones dans leur milieu. Pour ce faire et mis à part l'expérience des intervenants, la SQ doit mettre en place tous les moyens à sa disposition, notamment au niveau des budgets, des formations et des encadrements pour ne nommer que ceux-là.
- Dans son approche et afin d'établir une crédibilité durable avec les diverses communautés autochtones, la SQ se doit d'établir et de maintenir une communication respectueuse, honnête et de confiance avec ces dernières; ce qui n'est pas le cas présentement. Inversement, en se positionnant de façon respectueuse et en impliquant les membres des communautés autochtones, la Sûreté du Québec y gagnerait en crédibilité; ce qui lui permettrait d'assumer un rôle de leader prépondérant dans les communautés autochtones du Québec.

Plan quinquennal – document préliminaire
Dossier autochtone

Par Denis Lamothe

Document confidentiel
Tous droits réservés

Document : Le présent document est un projet qui suggère un positionnement de la Sureté du Québec dans les communautés autochtones au Québec afin d'améliorer les services offerts à la population des Premières Nations, et par conséquent, augmentera leur qualité de vie dans leurs communautés. Différentes approches suggérées, permettront également d'établir une relation positive entre la Sureté du Québec et l'ensemble de la population autochtone.

Note : En plus d'entretenir une communication avec des connaissances autochtones que je connais, j'ai rencontré lors d'un contrat antérieur une personne avec laquelle j'ai développé une relation personnelle et professionnelle. Ce dernier est un autochtone québécois d'origine et entretient de façon constante des communications avec plusieurs dirigeants autochtone, tant au Québec qu'ailleurs au pays. .

Nous communiquons ensemble de façon régulière et il sera, dans le futur, un collaborateur influent et pertinent dans la mise en place de ce plan.

Rôle social de la Sureté du Québec3
Table de concertation territoriale4
SQ (plan d'opération)6
Plan de prestations de Services (Taches Policiers S.Q.)7
Policier – poste (patrouilleur)7
Agent de liaison autochtone7
Responsable de poste8
Responsable du B.R.E.8
Commandant District9
Gestionnaire de projet	...10
Corps policiers autochtones au Québec	...11
Corps policiers autochtones (lacunes rencontrées)	...11
Élus/ Non-Élus Autochtones influents au Québec	...12

Rôle social de la Sûreté du Québec

Dans l'exercice de son mandat, la Sûreté du Québec se doit d'être vigilante et proactive dans les communautés autochtones du Québec.

Certains corps policiers autochtones sont soit régionalisés (Inuits / Cries) ou locaux (Lac Simon). Pour différentes raisons, il arrive que certains corps policiers autochtones ne soient pas à la hauteur dans certains de leurs mandats en matière de sécurité publique.

La population autochtone des communautés où l'on retrouve ces lacunes souffre du manquement de ces services qu'elle est en droit de recevoir. Si la Sûreté du Québec décèle certains manquements aux services que la population est en droit de s'attendre, elle doit en informer les corps policiers impliqués, et travailler de concert avec eux pour corriger les anomalies rencontrées; nonobstant leur nature (contrebande alcool / stupéfiants / infraction criminelle / acte criminel).

De plus, la Sûreté du Québec se doit d'être proactive en matière de programmes de préventions dans les communautés autochtones. Elle se doit aussi d'être maître d'œuvre dans ces programmes et ce, de concert avec les corps policiers autochtones; afin de s'assurer que ces programmes soient implantés et suivis dans ces communautés.

Les bénéficiaires de la proactivité et de la vigilance de la Sûreté du Québec dans les communautés autochtones au Québec seront avant tout les citoyens autochtones : ceux-ci ont droit aux mêmes services que tout autre citoyen.

L'expertise, la compétence, l'organisation et la structure de la Sûreté du Québec se doivent d'être au service de la population autochtone du Québec. De ce fait, leur qualité de vie en sera grandement améliorée et la Sûreté du Québec y gagnera automatiquement dans sa relation avec l'ensemble de la population autochtone.

À titre d'exemple, il est préoccupant et anormal que dans la semaine du 29 janvier 2017, à Akulivik, Ivujivik et Salluit (Nunavik), la caisse de 24 bières se vende en contrebande entre 250\$ et 300\$; et qu'un 10 oz de vodka se vendait entre 150\$ et 175\$.

Il est également anormal qu'en 2017, la communauté de Kitcisatik n'ait pas droit à un service policier adéquat alors qu'il est de notoriété publique que certains membres de cette communauté, notamment des enfants et des adolescents, subissent les conséquences graves de ce service déficient.

Table de concertation territoriale

Les organismes gouvernementaux ciblés par la commission d'enquête se devront de collaborer ensemble afin de permettre un service sans discrimination aux communautés autochtones, et ce, dans leurs sphères d'activités respectives.

Le but principal de la mise en place de ce groupe de concertation est que tous soient informés et consultés face à toutes problématiques pouvant surgir dans une communauté autochtone desservie, et de trouver des solutions visant à régler les problèmes soulevés.

La Sureté Du Québec sera maître-d'œuvre de la mise en place d'une table de concertation impliquant les organismes suivant :

- **Ministère Sécurité Publique (Sureté Du Québec/Services Correctionnels)**
- **Ministère de la Justice (Poursuite Criminelle et Pénale)**
- **Ministère Santé et Services Sociaux (Protection de la Jeunesse / Condition féminine)**
- **Ministère de l'Éducation (Enseignements)**
- **Communauté Autochtone**

Chaque M.R.C. où l'on retrouve une ou des communautés autochtones aura une table de concertation territoriale. En étant proactive; et en mettant sur pied un tel comité, la Sureté Du Québec démontrera un leadership et une volonté de s'impliquer directement dans la qualité de vie des autochtones dans leur communauté respective, et de les intégrer dans un processus décisionnel.

- Réunion mensuelle
- Préparation d'un « organigramme de table territoriale »
- Chaque représentant des organismes rapporte les problématiques rencontrées au responsable de poste M.R.C. (S.Q.) afin que ce dernier les inscrive à l'agenda de la réunion.
- Responsable de poste M.R.C. (S.Q.) coordonne la table
- Responsable de poste M.R.C. (S.Q.) achemine l'agenda de la réunion mensuelle à chaque représentant des organismes, et ce, une semaine à l'avance.
- Responsable de poste M.R.C. (S.Q.) rédige un compte rendu de la réunion et en assure le suivi.
- Responsable de poste M.R.C. (S.Q.) informe le personnel policier de son unité de toutes informations pertinentes ressortant de la table de concertation

- Responsable de poste M.R.C. (S.Q.) informe le commandant de district de la préparation, l'organisation et du suivi des réunions du comité.
- Agent liaison autochtone de la communauté présent à cette table
- Agent de liaison transmet les informations pertinentes des réunions via les affaires publiques (S.Q.) pour diffusion dans les médias locaux, régionaux.
- Policier superviseur (S.Q. / Bureau des affaires autochtones) toujours présent sur les tables
- Possibilité de rendre les conférences publiques via web (APTN)

CONFIDENTIAL

S.Q. (Proposition plan d'opération / ébauche)

- Rencontre, présentation et consultation avec les élus autochtones et les personnes influentes concernant les orientations quinquennales
- Rencontre, présentation et consultation du personnel politique concernant les orientations quinquennales
- Rencontre, présentation et consultation du personnel policier S.Q. concernant les orientations quinquennales
- Rencontre, présentation et consultation du personnel policier autochtone concernant les orientations quinquennales
- Rencontre les médias, diffusion de la démarche provinciale visant la mise en place d'un plan stratégique pour une prestation de service autochtone
- Préparation d'un plan de prestations de services S.Q.
- Préparation du programme « LégAlco » (à développer)
- Préparation et formation L.I.M.B.A. adaptées aux problématiques des communautés autochtones
- Préparation et formation « Milieu et Réalités des Communautés Autochtones » desservies par S.Q.
- Préparation et formation en intervention des autochtones intoxiqués
- Redéfinir les tâches de l'agent de liaison autochtone
- Mise à jour des élus des communautés autochtones et diffusion au personnel policier S.Q. des M.R.C. couvrant les dites communautés

Plan de prestations Services (Taches policiers S.Q.)

Policier - poste (patrouilleur)

- Formation adéquate, culture des communautés environnantes
- Formation sur les problématiques sociales des communautés autochtones desservies
- Sensibilisé aux problématiques de consommation d'alcool des autochtones
- Formation adéquate lors d'interventions avec des autochtones intoxiqués
- Favoriser et valoriser les activités sportives/culturelles policiers vs autochtones
- Connaissance des élus autochtones en place (Comme avec les maires des municipalités) dans le ou les communautés desservies
- Formation et connaissance L.I.M.B.A. pour tenanciers (Alcool) environnants de la communauté
- Effectue des visites systématiques et s'assure que les tenanciers (Alcool) respectent les règlements de la L.I.M.B.A.
- Applique vigoureusement les règlements de la L.I.M.B.A.

Agent de liaison autochtone

- Personne polyvalente (patrouille-enquête). « Personne ressource »
- Visite la communauté autochtone de façon hebdomadaire
- Prends connaissance des dossiers criminels (crimes contre la personne) de la communauté autochtone, que le B.R.E. du district a en main et de l'évolution du ou des dossiers
- Les yeux et les oreilles de la S.Q. dans les communautés
- Cueillette de renseignements (criminel / sécurité)
- Contact exceptionnel avec les élus
- Contact exceptionnel avec le chef de police local
- Contact exceptionnel avec les commerçants locaux
- Contact exceptionnel avec les intervenants communautaires locaux
- Contact exceptionnel avec les représentants gouvernementaux (Provincial/Fédéral)
- Personne ressource communautaire (médias écrits/électroniques/scolaire)
- Rapport systématique de la situation au responsable de poste de chaque visite effectuée dans la communauté
- Informe le responsable de poste de toutes informations pertinentes suite à sa visite dans la communauté
- Conseille le responsable de poste face aux situations problématiques dans la Communauté Autochtone

Responsable de poste

- Maintien de façon hebdomadaire le contact avec le chef de bande de la communauté
- Disponible en tout temps (appel) pour demande du chef du conseil de bande
- Participe à la réunion mensuelle du conseil de bande
- Coordonne la table de concertation autochtone de son territoire
- Participe à toutes les réunions de la table de concertation autochtone de son territoire
- Informe le commandant de district de la planification, de l'organisation et du suivi des rencontres de la table de concertation autochtone
- Sensibilise son personnel aux attentes professionnelles (autochtone)
- S'assure de la mise en place du plan de prestation de services autochtones
- S'assure que les objectifs de son unité en matière de prestation de service autochtone sont rencontrés
- Planifie avec l'agent de liaison autochtone les visites hebdomadaires de ce dernier dans les communautés
- Assure le suivi de tous dossiers criminels (crime contre la personne) de la communauté autochtone, que le Bureau Régional des Enquêtes du district a en assignation (enquêtes)
- Informe le commandant de district de toutes informations pertinentes provenant de la communauté autochtone
- Conseille le commandant de district face aux situations problématiques dans la communauté autochtone

Responsable du B.R.E.

- Maintien une excellente relation avec le chef de police autochtone de la communauté, et communique avec ce dernier de façon quotidienne (A.M)
- Prends connaissance de tous crimes contre la personne ou disparition de personne survenue dans la communauté la journée antérieure, et ce, au quotidien. N/B : Le chef de police autochtone local se devra de communiquer tout crime contre la personne commis dans sa communauté, de même que toute disparition de personne rapportée, et ce, dans les plus bref délais au responsable du B.R.E. du district; et lui acheminer le ou les dits dossiers.
- Assigne à un enquêteur du B.R.E. du district tout dossier criminel ou disparition de personne provenant de la communauté autochtone
- Proactif contre la vente d'alcool illégale en appliquant vigoureusement le programme « LégAlco »
- S'assurer que les objectifs du programme « LégAlco » sont atteints

- Proactif en prévention et répression contre la vente de drogues et stupéfiants avec les programmes existant à la S.Q,
- Planifie, organise et assure le suivi de la formation LIMBA pour les patrouilleurs
- Assure le suivi bihebdomadaire de toutes enquêtes (communauté autochtone) soumises à un enquêteur de son unité
- Maintien un contact hebdomadaire avec L'agent de Liaison autochtone
- Informe le commandant de district et le responsable de poste de tout dossier criminel provenant de la communauté
- Informe le commandant de district et le responsable de poste du suivi des dossiers sous enquêtes

Commandant District

- Communique de façon bimensuelle avec les chefs de conseil de bande des communautés autochtone de son district
- Participe de façon bimestriel aux réunions des conseils de bande de son district
- Supporte le responsable de poste dans la mise en place du plan de prestations de services de son unité
- S'assure que les objectifs du ou des plans de prestations de services sont rencontrés dans les unités de son district
- S'assure de la mise en place et du bon fonctionnement des tables de concertations territoriales
- Communique de façon quotidienne avec le responsable du B.R.E. du district et demeure à jour dans l'évolution des dossiers autochtones sous enquêtes
- S'assure avec le responsable du B.R.E. de la mise en place et du bon fonctionnement des programmes de prévention et répression en matière de contrebande d'alcool, de vente de drogue et de stupéfiants.
- Informe le responsable du Bureau des Affaires Autochtones de l'évolution des dossiers autochtones de son district.

Gestionnaire de projet

Ce poste est la clé du succès de ce plan.

Afin d'éviter que chacun des districts agisse en vase clos, pour standardiser les approches et les prestations de services et, surtout, pour conserver l'information pertinente et à jour, une personne doit coordonner le tout.

Cette personne doit avoir une expérience de gestion et, surtout, une expérience pertinente, un réseau et une crédibilité exceptionnelle en milieu autochtone.

C'est ici que je vous propose mes services.

J'ai les prérequis nécessaires : j'ai travaillé et résidé pendant 8 années en milieu Autochtone (Communautés de la Baie James, Baie d'Hudson et Baie d'Ungava) pendant mon association avec la Sûreté du Québec et, par la suite, j'ai maintenu une communication régulière avec les autochtones que j'ai côtoyés dans le passé en étant impliqué dans divers contrats privés les impliquant; entre-autre avec les inuits et les algonquins du Lac Simon.

Selon moi, cette personne :

- Doit répondre directement à un officier responsable du dossier autochtone
- Établira, avec l'officier responsable, le plan d'action, suite à la consultation Provinciale, et le mettra en place
- Rencontrera toutes les autres personnes impliquées, sans exception, pour s'assurer que tous soient sur la même page
- Mettra en place et supervisera toutes les formations nécessaires au succès de ce plan
- Rencontrera chacun des responsables de poste, les chefs des BRE et les commandants de districts sur une base minimale mensuelle
- Rencontrera les élus des communautés autochtones au Québec pour présenter un plan futur de prestations de services et recueillir des informations pertinentes pouvant aider à l'élaboration du dit plan
- Maintiendra et développera une communication constante avec les élus Communautés Autochtones au Québec
- Sera informé directement de tous les événements importants (liste à établir) et prendra action le cas échéant
- Siégera sur et dirigera tous les comités de sélection de personnel (agents de liaison, etc.)
- Sera assisté d'une autre personne dans son travail
- Recevra tous les rapports, sans exception, soumis par un policier et touchant une communauté autochtone sur son territoire (venant du patrouilleur, de l'agent de liaison, du BRE ou du commandant)

- Doit avoir un grade d'officier démontrant un engagement sérieux de ce projet au sein de la population autochtone

Corps policiers autochtone au Québec

- Catégoriser les corps policiers autochtones (C.P.A.) selon la population des communautés
- Catégoriser les C.P.A. selon les dossiers opérationnels ouverts (volume)
- Catégoriser les C.P.A. selon les dossiers à caractère code 1000 (crimes contre la personne / violence) dans les communautés
- Là où la S.Q. dessert le service dans les communautés sans C.P.A., rétablir le programme d'encadrement autochtone (Phase 1-2-3)
- Urgent besoin d'intervenir à Kitcisacik pour l'implantation d'un C.P.A. (Phase 1 ou couverture par le Lac Simon)

Corps policiers autochtones (lacunes rencontrées)

- Non autonome
- Jeunes policiers en attente d'embauche de d'autres corps policiers
- Manque de stabilité avec les effectifs
- Perte d'expertise
- Aucun incitatif pour encourager le maintien de l'emploi dans la communauté
- Formation inadéquate (anthropologique / sociologique / code criminel) – au début et continue
- Manque de policiers autochtones, devrait être au moins 50/50
- Encadrement professionnel souvent déficient
- Personnel cadre souvent inexpérimenté
- Suivi des enquêtes souvent déficient
- Sélection du chef de police parfois déficiente
- Encadrés par des consultants (parfois mal perçus par les élus)
- Ne devrait pas enquêter les crimes contre la personne (actes criminels)
- Ne devrait pas enquêter les disparitions de personnes
- Salle des exhibits (assez bordélique dans plusieurs cas)
- Inefficace face à la contrebande d'alcool
- Le volume d'appels les rend téméraires dans leurs interventions
- Sentiment d'intimidation face à la S.Q. et Direction des poursuites pénales
- Financement provincial/fédéral parfois déficient et/ou mal géré

Élus / non-élus autochtones Influent au Québec

Dans le cadre du positionnement et de la prestation de services autochtones de la Sureté du Québec dans les communautés autochtones au Québec, certains dirigeants non-dirigeants autochtones seront rencontrés afin d'établir une communication directe avec eux, visant à rechercher leurs idées (Input) dans l'établissement d'un plan d'action efficace sur la future desserte proposée.

Cette démarche sera bénéfique pour la Sureté du Québec; démontrant ainsi une volonté de transparence, d'effectivité et de bon vouloir dans la démarche de la planification et de la mise en place d'un plan d'action pour une prestation de services autochtones.

Ghislain Picard : Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador depuis 1992.

- **Adrienne Jérôme** : Chef de la Communauté du Lac Simon
- **Jean-Marie Papatie** : Conseiller de la Communauté du Lac Simon, responsable Sécurité Publique
- **Michèle Audette** : Adjointe Commissaire, commission d'enquêtes sur les femmes autochtones (Fédéral)
- **Mathiew Coon Com** : Grand Chef des Cries
- **Joe Norton** : Grand Chef de Kanawake
- **Gilbert Dominique** : Chef du Conseil de Bande de Mashteuiatsh (Pointe Bleue)
- **Jean-Charles Piétacho** : Chef de Mingan (Ekuanitshit)
- **Manon Jeanotte** : Chef de Gespeg
- **Jean-Guy Whiteduck** : Chef de Kitigan Zibi
- **Robert Bertrand** : Chef national des autochtones inscrits et non-inscrits hors réserve et des autochtones métis des régions urbaines

Conclusion

En conclusion, je suis d'avis que ce projet proposé permettra de démontrer l'engagement et la bonne volonté de la Sûreté du Québec au sein de l'ensemble de la population autochtone tout en apportant une crédibilité assurée.

Par mon expérience, mes relations professionnelles auprès des communautés autochtones et ma loyauté au sein de votre corps policier, je suis d'avis que je suis la personne désignée afin de mener à terme ce projet qui assurera une meilleure qualité de vie de la population autochtone tout en permettant de rencontrer vos objectifs organisationnels, sociaux et politiques.